

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des  
enfants et des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télé.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des  
enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télé.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur  
des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télé.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants  
et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télé.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-  
LABRADOR**

Défenseuse des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télé.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman  
auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télé.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de  
l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090  
Télé.: 867-979-0444

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant  
provincial en faveur des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télé.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission  
des droits de la personne  
et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télé.: 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télé.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur  
de l'enfance et de la  
jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575

## **Déclaration du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes concernant le bien-être des enfants autochtones**

TORONTO (31 janvier 2018) Suite à la rencontre d'urgence de la semaine dernière sur la protection des enfants autochtones à Ottawa, convoquée par la ministre des Services aux Autochtones, Jane Philpott et la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, Carolyn Bennett, le conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes a publié la déclaration suivante :

En tant que défenseurs indépendants des enfants de 9 provinces et de 2 territoires, nous nous consacrons à la promotion du respect des droits de tous les enfants et les jeunes et, en particulier, leurs droits fondamentaux à la santé, la sécurité, l'éducation et au bien-être.

Les ministres fédéraux et autres ont déclaré que la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones pris en charge au Canada a atteint des proportions de « crise ». Nous reconnaissons que cela représente un défi important pour notre pays, aggravé par l'héritage de la colonisation, les pensionnats, le racisme et l'extrême pauvreté.

Nous reconnaissons qu'il n'est pas de la seule responsabilité du gouvernement fédéral ou d'une province, d'un territoire, d'une nation autochtone, ou d'une organisation d'adresser cette surreprésentation. La recherche de solutions est une responsabilité partagée qui nécessite une attention et des actions concertées à travers le pays. Il doit impliquer la consultation de la communauté et inclure les voix des enfants et des jeunes qui continuent d'être négativement affectés par ces disparités non résolues.

En réponse aux commentaires des ministres et aux raisons de cette réunion, nous répondons en tant que témoins privilégiés. Dans nos juridictions, nous entendons quotidiennement des enfants autochtones, des jeunes et leurs familles parler de leurs expériences dans le système de protection de l'enfance. Nous sommes avec les enfants et les jeunes et nous espérons que leurs voix seront entendues directement. En tant que membres du CCCYA, nous sommes d'accord sur ce qui suit:

1. Nous reconnaissons que des solutions concertées comportant des mesures immédiates et à long terme sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie et le bien-être des enfants et des jeunes des Premières nations, des Inuits et des Métis au Canada. Nous demandons des mesures immédiates et à long terme pour s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé de ces enfants et de ces jeunes, y compris un logement convenable, l'élimination de la pauvreté, l'amélioration des infrastructures et la sécurité de l'eau et de l'alimentation.
2. Nous sommes engagés dans un processus de changement qui favorisera la réconciliation.
3. Nous croyons que les voix des enfants et des jeunes font partie intégrante de tout processus conçu pour améliorer leur vie.
4. Nous croyons que les peuples autochtones ont le droit inhérent à l'autodétermination, y compris le droit de prendre soin de leurs enfants.
5. Comme l'a exprimé le CCCYA dans le cadre de notre déclaration de réconciliation lors des activités de clôture de la Commission de vérité et de réconciliation en juin 2015, nous demandons la mise en œuvre des appels à l'action de la CVR. Nous reconnaissons l'impact négatif que la colonisation, les pensionnats indiens, le scoop des années 1960 et le système actuel de protection de l'enfance ont eu sur les enfants et les jeunes des Premières nations, des Inuits et des Métis.
6. Nous croyons que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant est la pierre angulaire de tous les droits de l'enfant et que sa mise en œuvre doit s'appuyer sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### **À propos du Conseil canadien des défenseurs des enfants et de la jeunesse**

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes est un regroupement de défenseurs des droits des enfants et des jeunes mandatés par la loi. Ces défenseurs peuvent agir sous divers titres (par exemple, défenseur, représentant, ombudsman, commissaire), mais tous sont des représentants officiels dans leurs provinces et territoires respectifs. Tous les membres du CCCYA sont des agents statutaires indépendants qui relèvent directement de l'Assemblée législative de leur territoire respectif. Chaque bureau membre de la CCCYA est établi par la loi pour fonctionner d'une manière qui est indépendante de l'autorité ou du contrôle gouvernemental. Le Conseil comprend des membres des 9 provinces et 2 territoires de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan et du Yukon.

-30-

### **Relations avec les médias :**

Akihiko Tse, coordonnateur, Relations avec les médias et communications  
416 325-5994 ou [akihiko.tse@provincialadvocate.on.ca](mailto:akihiko.tse@provincialadvocate.on.ca)